

Fin des affaires d'été...



Le bal des promotions : général, procureur général...

Début août notre avocat Maître BOUZROU avait déposé un réquisitoire supplétif concernant la perquisition « grandguignolesque » au domicile de Monsieur BENALLA les 20 et 21 juillet 2018. Un résumé de cette perquisition et de ses suites :

1. Arrivée sur les lieux à 19h45. Monsieur BENALLA n'a pas ses clés, mais sa femme oui. Problème elle est en voyage à l'étranger.
2. La police judiciaire appelle un serrurier, qui n'arrive pas à ouvrir la porte.
3. Le bélier du commissariat n'est pas disponible.
4. La BAC du 92 ne peut pas venir.
5. Quel dommage, il est 21h, on reviendra demain matin.
6. Apposition de scellés, qui sont de simples autocollants.
7. Le lendemain, l'IGPN, la « police politique » illégale depuis 2001, est présente mais pas le coffre censé contenir les armes et autres affaires.
8. Monsieur BENALLA dit qu'il a demandé à un ami, dont les enquêteurs ne lui demandent pas le nom, de venir chercher le coffre pour le mettre en sécurité.
9. Le Procureur MOLINS estimant que l'enquête ne porte pas sur les armes décide de ne pas suivre notre réquisitoire supplétif. Oui ce même François MOLINS que la Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, a proposé de nommer Procureur Général près de la Cours de Cassation d'ici fin novembre. Indépendance de la Justice ?

À la suite de notre réquisitoire, le 30 juillet, Monsieur BENALLA rapportait les armes, qui selon lui, se trouvaient dans le coffre : un fusil à pompe, ainsi que trois Glocks, un 17, un 19 et un 26. Cependant pas de trace du Glock 43, celui qu'il avait déclaré, dans la presse, posséder.

En revanche, une étrange coïncidence, le colonel Lionel LAVERGNE, promu général le 1^{er} août 2018, avait déclaré devant la commission d'enquête du Sénat également le 30 juillet 2018, que Monsieur BENALLA n'avait pas d'armes administratives fournies par le GSPR, son service n'utilisant pas de Glocks 43, mais des Glocks 17, 19 et 26...

Affaire des armes de BENALLA : circulez il n'y a rien à voir. On peut croire les personnes qui l'affirment car la première a été promue général et la seconde est en attente de sa nomination de procureur général près de la Cours de Cassation. On imagine pour leurs compétences et non pas pour leur complaisance envers le pouvoir...